



Tarification des péages de navigation de plaisance applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

Vu la délibération du 19 décembre 2017 (Bulletin Officiel des Actes n°62 du 21 décembre 2017)

Vu la délibération n° 06/2024/3.5c du 4 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs de péage dus par les propriétaires de bateaux de plaisance

Tarifs indexés pour 2025 : Bulletin Officiel des actes n°116 du 5 décembre 2024

Les propriétaires de bateaux de plaisance

Le calcul des tarifs est fonction du type de forfait et de la longueur du bateau ((valeur exprimée en euros X longueur du bateau) + montant forfaitaire).

Tarifs normaux

Forfait	Mu à la force humaine	I - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11ml	III de 11ml à - de 14 ml	IV 14 ml et plus
1JOUR	-	4,00€ x Longueur +13,80€	4,00€ x Longueur +20,60€	4,00€ x Longueur +26,90€	4,00€ x Longueur +33,70€
7 JOURS	-	5,10€ x Longueur +18,60€	5,10€ x Longueur +28,00€	5,10€ x Longueur +34,30€	5,10€ x Longueur +42,70€
LOISIRS 30 jours consécutifs	-	9,30€ x Longueur +33,40€	9,30€ x Longueur +48,20€	9,00€ x Longueur +63,10€	9,30€ x Longueur +80,40€
LIBERTÉ Année	49,10€	10,60€ x Longueur + 103,80€	10,60€ x Longueur +237,70€	10,60€ x Longueur +452,50€	10,60€ x Longueur +590,50€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

Tarif bateau vert

Un abattement de 50% du forfait « LIBERTÉ » est accordé pour tout bateau à zéro émission de CO2 (à l'échappement) ou équipé d'un moteur hybride ou dual fuel tirant au moins 50 % de son énergie de carburants à émission de CO2 nulle (à l'échappement) ou d'une alimentation rechargeable pour son fonctionnement normal.

Tout demandeur de cet abattement adressera les documents justificatifs attestant du rattachement du bateau à ce critère.

Tarif HVO

Un abattement de 25% du forfait « LIBERTÉ » est accordé pour tout bateau utilisant uniquement de l'Hydrotreated Vegetable Oil (HVO) comme énergie de propulsion du bateau.

Tarifs spéciaux

Mesures tarifaires spécifiques votées par le conseil d'administration de VNF au bénéfice d'activités présentant un caractère d'intérêt général (Fédérations sportives, label Bateau d'Intérêt Patrimonial...).

Délibération du CA du 03/10/2013 (BO n°52 du 03/10/2013)

Le calcul des tarifs est fonction du type de forfait et de la longueur du bateau ((valeur exprimée en euros X longueur du bateau) + montant forfaitaire)

Forfait	Mu à la force humaine	I - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11ml	III de 11ml à - de 14 ml	IV 14 ml et plus
Liberté Tarif spécial	3,90€	2,00€ x Longueur +11,20€	2,00€ x Longueur +24,40€	2,00€ x Longueur +45,90€	2,00€ x Longueur +59,40€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)